

## PRESENTATION SECTION SPORTIVE FOOTBALL

- Les sections sportives et scolaires offrent aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier après accord des familles, d'entraînements plus soutenus dans une discipline sportive proposée par l'établissement, tout en suivant une scolarité normale.
- Les sections sportives et scolaires permettent la formation de jeunes sportifs de bon niveau et de futurs éducateurs, arbitres, officiels ou dirigeants. Elles permettent aux élèves d'atteindre un bon niveau de pratique sans pour autant avoir pour objet la formation de sportifs de haut niveau.

### 1/ OBJECTIFS GENERAUX

- Permettre à des jeunes sportifs motivés par le football de pratiquer plus fréquemment dans des conditions sportives et scolaires adaptées.
- Permettre aux élèves de progresser et d'être valorisés dans leur sport de prédilection.
- Confronter les élèves à une rigueur et un investissement permettant de se placer dans des conditions de réussite scolaire et de progrès sportifs.
- Développer la citoyenneté.
- Développer les connaissances liées à l'activité physique.

### 2/ COMPETENCES A ACQUERIR

- Améliorer les conduites motrices spécifiques au football.
- Favoriser l'appropriation d'une culture footballistique (techniques, tactiques, individuels et collectifs).
- Acquérir des connaissances et construire des compétences qui dépassent la simple pratique de joueur (travail en groupe, arbitrage, organisation d'événements citoyens et sportifs dans l'établissement).
- Participer à la dynamique de leur club et de l'association sportive du collège (arbitrage, engagement sur d'autres activités).
- Apprendre à se connaître pour aller vers une gestion physique de plus en plus autonome.

### 3/ LES CONDITIONS D'ADMISSION

<b>Sportives</b>	<b>Scolaires</b>	<b>Médicales</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réussir les tests sportifs ainsi que l'entretien individuel.</li> <li>• Disposer d'une licence fédérale pour participer aux compétitions au sein de son club (<b>obligatoire</b>).</li> <li>• Participer aux compétitions organisées dans le cadre de l'Association Sportive du collège (<b>obligatoire</b>).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir un avis favorable du jury d'admission après les tests sportifs de recrutement et l'examen du dossier scolaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présenter un certificat médical attestant la non-contre-indication à la pratique du football dans le cadre de la section sportive après l'admission définitive.</li> </ul>